



NOTICE EXPLICATIVE OUVERTURE DE CRÉDIT

Madame, Monsieur

Suite à l'intérêt que vous portez aux solutions de financement que nous proposons vous trouverez ci-dessous un résumé général des particularités de notre produit:

FORME DE CREDIT	Ouverture de Crédit
PUBLIC CIBLE	Financement exclusivement à l'attention de professionnels (pas de crédit aux consommateurs)
DOEL EN VOORBEELD GEBRUIKSTYPE	Financement de l'acquisition de matériel de construction et / ou agricole à des fins professionnelles
OBJET ET EXEMPLE TYPE D'UTILISATION	Ouverture de crédit à durée déterminée utilisée sous la forme d'un crédit d'investissement; Paiement du solde à financer par la société de financement en direct au fournisseur; La société de financement est subrogée dans les droits du vendeur du matériel (notamment réserve de propriété).
REMBOURSEMENT INCLUANT L'EQUIPMENT PROTECTION PLUS (EPP) - - si d'application	La société de financement prend le risque de dommage et perte du matériel financé à sa charge et dispense le crédit de son obligation de s'assurer à ce sujet. Les conditions de l'EPP sont indiquées dans la fiche d'information Equipment Protection Plus et font parties intégrantes du contrat.
MONTANTS DES CREDITS	De min. 5.000 EUR à > 2 mio EUR
DUREES POSSIBLES	Durée déterminée Min. 12 à max. 84 mois
PERIODICITE DES ECHEANCES	Mensuelles/ trimestrielles / semestrielles / annuelles (payables anticipativement)
MODALITES DE REMBOURSEMENT	Remboursement sur base d'échéances égales ou selon un schéma saisonnier; Remboursement anticipatif ou à terme échu; Remboursement par le biais d'un mandat SEPA ou par virement bancaire;
TAUX D'INTERET	Taux fixe à partir de la date effective comme prévue dans le contrat

FRAIS	<p>Frais de dossier: (frais unique par contrat) 175,00 EUR (hors taxes)</p> <p>Frais pour le Pack Services Simplifiés (ce « package » comprend un certain nombre de services, entre autres, de gestion administrative et financière du contrat qui peuvent être proposés par la société de financement durant la période d'ouverture de crédit moyennant paiement d'un montant forfaitaire par le crédit) : montant mensuel de € 2,50 (hors taxes) à partir du 4ème mois</p> <p>Intérêts de retard</p>
ASSURANCES	Assurance RC et assurance casco obligatoire (non comprise) ¹
REMBOURSEMENT ANTICIPE	<p>Remboursement anticipé partiel ou intégral autorisé² (Loi relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises du 21/12/2013)</p> <p>Indemnité de remplacement calculée en fonction du montant du crédit: < 2 Mio EUR : six mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé en capital au taux d'intérêt contractuel applicable au moment de de la résiliation ou de la demande de remboursement anticipé ; > 2 Mio EUR : sur base de la formule de calcul reprise au code de conduite³</p>
Eventuelles possibilités DE SUBSIDES ET/OU AUTRES MESURES ETATIQUES D'AIDES (mesures des autorités européennes fédérales ou régionales relatives au financement d'entreprises actives dans le secteur commercial ou agricole)	<p>Voir notamment⁴</p> <p>http://www.financementdesentreprises.be</p> <p>http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques</p>



BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS

PLAINTES	<p>La solution proposée ne satisfait pas à vos attentes ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prenez contact avec votre personne de contact au sein de notre société : Il/elle sera le mieux placé pour chercher avec vous une solution constructive. 2. En deuxième instance, en cas de persistance d'un différent : Soumettez votre dossier de plainte par écrit à : L'OMBUDSFIN Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte 2 - 1000 Bruxelles E-mail: Ombudsman@ombudsfm.be Tel.: +32 2 545 77 70
SURETES EVENTUELLES	<p>Voir notamment ⁴</p> <p>http://www.financementdesentreprises.be http://www.financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes</p>

Les données reprises dans la présente brochure représentent une description générale de la forme de crédit proposée, et vous sont communiquées sous réserve de modification. Elles ne constituent aucunement promesse ni offre de crédit. Ces données générales seront d'avantage précisées dans le cadre des discussions relatives à votre demande de crédit et restent sous réserve de l'approbation finale de votre dossier par la société de financement.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos produits.

Pour toute question complémentaire nous vous conseillons de prendre contact avec notre équipe par email: sales.els@bnpparibas.com

Vous priant d'agréer nos meilleures salutations,

¹ La conclusion d'une assurance du matériel financé en responsabilité civile et en omnium (cette dernière si vous prenez le risque de dommage et perte du matériel à votre charge) est toujours obligatoire dans votre chef. Vous disposez du droit de souscrire une assurance auprès d'un assureur de votre choix (le produit d'assurance que vous choisissez doit néanmoins toujours couvrir au minimum les risques dont la couverture est exigée conformément aux dispositions du contrat d'ouverture de crédit).

² Moyennant notification écrite transmise à la société de financement au moins 10 jours avant la date effective de remboursement et moyennant paiement de l'indemnité de réemploi prévue par la loi (sans frais administratifs supplémentaires).

³ Le code de conduite tel que prévu par la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises, telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2017, et conclu en date du 28 février 2018 entre les organisations patronales représentatives et l'organisation représentative du secteur du crédit

⁴ Cette liste vous est communiquée à titre informatif exclusivement. La société de financement ne garantit aucunement le caractère complet ou exact des informations reprises dans les sites web repris ci-dessus. Pour une information complète relative à d'éventuels subsides ou autres formes de mesures de soutien issues des autorités il convient toujours de prendre contact en direct avec l'autorité compétente. La demande, l'obtention ou le maintien d'éventuels subsides dans le cadre de votre activité professionnelle spécifique relève intégralement de votre responsabilité.